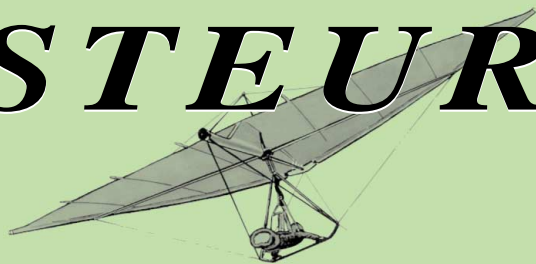


LE DÉPISTEUR



LE BULLETIN D'INFORMATIONS TECHNIQUES DE LA COMPAGNIE MAHEU&MAHEU

NUMÉRO 17

JUIN 2003

70 ans d'innovation, de passion et de savoir-faire

par Michel Maheu, Directeur général

Juin 1933, Horace-Azarie Maheu débarque à Québec pour fonder Maheu&Maheu Co. Entrepreneur dans l'âme et fort de l'hérédité de sa mère, une femme d'affaires aguerrie, il s'installe sur la rue du Pont à St-Roch. Dès que le bruit couru qu'un gars de Québec tuait les coquerelles et les punaises, le succès fut instantané. Forte de cet engagement, l'entreprise gagne rapidement la confiance de la population et voit sa clientèle augmenter régulièrement au fil des ans.


Ses fils, Paul et André, viennent le seconder à la fin des années 60, période qui sera marquée par une première expansion majeure reliée à l'ouverture de bureaux régionaux. L'ouverture de places d'affaires à Rimouski en 1971 suivie de St-Georges de Beauce et de Trois-Rivières en 1980 confirme le désir de l'entreprise d'être près de sa clientèle.

La fin des années 80 et le début des années 90 marquent une nouvelle période d'expansion pour Maheu&Maheu. L'entreprise réalise des gains importants en termes de part de marché dans le secteur agricole. En parallèle, elle ouvre un bureau à Montréal afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle du secteur agroalimentaire. Maheu&Maheu joue également un rôle d'avant-garde en matière de respect de l'environnement en instaurant, dès 1989,

son programme Ratio PMP visant à minimiser l'utilisation des pesticides.

Maheu&Maheu lance l'appellation «gestion parasitaire» afin de mieux illustrer les services qu'elle offre. Elle ouvre des bureaux régionaux à Gatineau et au Nouveau-Brunswick en 1998 puis dans le sud-ouest de l'Ontario en 2001. De plus, elle établit des alliances stratégiques qui lui permettent d'étendre son marché et d'instaurer une dynamique d'échanges de connaissances techniques et scientifiques avec différents partenaires.

Aujourd'hui, l'entreprise compte 85 employés dont plusieurs sont actionnaires et opère en Ontario, au Nouveau-Brunswick ainsi que sur l'ensemble du territoire québécois. Elle constitue la 3^e entreprise en importance au Canada et le secteur agricole compte pour plus de 50% de son chiffre d'affaires. La deuxième génération a passé le flambeau à la troisième qui assure maintenant la destinée de l'entreprise familiale.


Tout récemment, l'organisation a décidé d'opter pour une nouvelle image qui la représente de manière plus exacte. Certifiée ISO 9001 : 2000, l'entreprise attache beaucoup d'importance au travail bien fait et elle a d'ailleurs eu longtemps comme slogan «Notre réputation est votre meilleure garantie». Depuis 70 ans, Maheu&Maheu se renouvelle et repousse les limites afin d'offrir l'excellence à ses clients. 

Nouveauté chez Maheu&Maheu : un Extranet disponible pour vous !






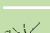
Désirant faciliter l'accès à l'information à tous ses clients, Maheu&Maheu est fière de vous annoncer l'arrivée de son Extranet. Un Extranet est en quelque sorte un réseau Internet... mais privé ! Donc, au moyen d'une connexion sécurisée avec un code d'utilisateur et un mot de passe, vous pourrez avoir accès à vos données en temps réel. Il est donc possible pour vous d'y consulter toute l'information relative à vos ententes (visites des techniciens, recommandations, facturation, etc.). De plus, lorsque des rapports spéciaux seront produits pour vous, ils seront disponibles à cet endroit.

Pour obtenir votre code d'utilisateur et votre mot de passe dès aujourd'hui, contactez nos conseillers du centre de service à la clientèle au 1 800 463-2186 entre 8h00 et 20h00 du lundi au vendredi. Ayez votre numéro de client en main ce qui permettra d'authentifier votre demande tout en préservant la confidentialité. Vous pouvez également procéder par courriel à info@maheu-maheu.com

Ce service est offert tout à fait **gratuitement** !

L'équipe informatique 

SOMMAIRE

-  70 ans d'innovation
-  Nouveau : un Extranet
-  La chauve-souris
-  Un code de gestion des pesticides
-  Le virus du Nil Occidental
-  Maheu&Maheu se distingue

FAIRE CIRCULER





La chauve-souris : cette mal aimée

par Valérie Gagnon, technicienne en santé animale

Photo courtoisie de Brock Fenton

Souvent influencés par de fausses croyances, peu d'entre nous se soucient de préserver les chauves-souris. Quand nous en voyons une trop près de chez nous, nous voulons tout de suite l'éliminer. Pourtant, la chauve-souris joue un rôle essentiel au sein de nos écosystèmes : elle mange l'équivalent de son poids en insectes chaque nuit. Une colonie de 500 chauves-souris dévore un million d'insectes chaque nuit ! Que de moustiques en moins... C'est en la connaissant davantage que nous allons apprendre à l'apprécier ou à tout le moins à la respecter.

Appartenant à l'ordre des chiroptères et à la famille des vespertilionidés, la chauve-souris est le seul mammifère qui peut voler. Lorsque ses ailes sont repliées, la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), celle qui s'infiltré fréquemment dans nos bâtiments, mesure à peine 9 cm et lorsque ses ailes sont déployées, leur envergure est d'environ 25 cm. Elle pèse en moyenne de 6 à 12 g et possède un pelage brun avec des reflets cuivrés tacheté de marques gris - jaunâtres sur le ventre. Le poil est plus foncé et terne sur l'épaule.

La chauve-souris est nocturne, c'est-à-dire qu'elle est active la nuit. Le jour, elle se suspend par ses pattes arrières munies de griffes robustes, la tête à l'envers et les ailes entourant le corps. Elle affectionne cette position pour se reposer car cela lui permet de mieux conserver sa chaleur corporelle. Ce petit mammifère a besoin de beaucoup d'eau pour survivre ; il sera retrouvé la plupart du temps près d'une source en eau.

Un soir d'été, il est possible qu'une chauve-souris s'infiltré, par erreur, dans un établissement. Afin de la faire sortir, il suffit d'éteindre les lumières, d'ouvrir les portes et les fenêtres donnant accès à l'extérieur. Le courant d'air frais ainsi créé indiquera la sortie à la chauve-souris. Si c'est le jour, la chauve-souris restera inactive. La capture se fait alors à l'aide d'un filet à papillon, d'une boîte de conserve ou autre contenant. Ne jamais manipuler une chauve-souris à mains nues, prendre le temps de mettre des gants épais. Une chauve-souris peut mordre si elle se sent menacée !

La chauve-souris utilise des ouvertures déjà existantes afin de s'infiltrer dans la structure de nos habitations. Si des chauves-souris se sont installées dans votre entre-toit, il faudra les déloger. En effet, les excréments et l'urine des chauves-souris peuvent devenir des sources de contamination et constituer un support pour la croissance de micro-organismes. Ces animaux sont souvent parasités par des punaises, tiques et puces. Enfin, les chauves-souris peuvent être vecteurs de certaines maladies, dont la rage (voir l'encadré à la page suivante) et l'histoplasmosse. Cette dernière est une infection pulmonaire provoquée par les spores de champignons qui se développent sur les excréments dans les endroits fermés.

Comment déloger les chauves-souris de la structure ? Le principe est simple : repérer les voies d'infiltration et boucher ces ouvertures. Par contre, il y a des règles à respecter afin de ne pas générer d'autres ennuis. Afin de repérer les ouvertures utilisées par la colonie, il

faudra faire une bonne observation au crépuscule lorsqu'elles quittent leur dortoir ou à l'aube lorsqu'elles rentrent au bercail. Il est préférable de boucher les ouvertures tôt au printemps ou tard l'automne, après le départ des chauves-souris pour leur hibernation.

Commencer par colmater les deux ou trois ouvertures principales. Ensuite, attendre quelques jours afin de laisser le temps aux chauves-souris de s'habituer à utiliser les ouvertures restantes. On calfeutre alors les autres voies d'entrées tout de suite après que les chauves-souris aient quitté les lieux pour aller se nourrir à la brunante. On peut aussi utiliser un filet de polypropylène fixé sur trois côtés autour de l'ouverture. Le bord inférieur étant libre, l'animal pourra se faufiler pour sortir le soir mais sera incapable de rentrer. On peut donc faire l'intervention de jour.

Dans certains cas, la présence de chauves-souris peut constituer une problématique très complexe et difficile à résoudre. Il sera donc préférable qu'un spécialiste en gestion parasitaire se rende sur les lieux afin d'évaluer la situation.

Si vous désirez profiter des services des chauves-souris qui ont été délogées de votre entretoit, installez des nichoirs sur votre propriété. L'appétit de ces grandes dévoreuses d'insectes contribuera à votre bien-être sans que vous ne subissiez les inconvénients de les héberger dans votre grenier !

Pour obtenir les plans de construction d'un dortoir à chauves-souris ou l'endroit où vous en procurer un, visitez la page suivante de notre site Web : <http://www.maheu-maheu.com/ftchauvessouris.htm>




Fausses croyances

Le sang humain, un régal pour les chauves-souris vampires...

Il n'existe que trois espèces de chauves-souris hémato-phages ou vampires. Elles vivent toutes trois en Amérique Centrale et du Sud. Contrairement à la croyance populaire, ces chauves-souris préfèrent le sang du bétail à celui des humains. La plupart des chauves-souris sont insectivores, mais certaines consomment des fruits, du nectar ou du pollen. Quelques espèces se régalent de fleurs, de feuilles, de poissons et de grenouilles.

Une chauve-souris peut se coller dans nos cheveux...

La chauve-souris se déplace par système d'écholocation : des ondes sont produites par vibration des cordes vocales et sont émises par la bouche ou le nez. Lorsque ces ondes frappent un objet, elles sont retournées à la chauve-souris sous formes d'échos ce qui permet à celle-ci de localiser avec précision où se trouve l'objet en question. Elle peut repérer un cheveu humain à une vitesse de plus de 30 km/h, donc aucun danger qu'elle ne s'y colle. 

La rage

par Bernard Rodrigue, B.Sc., Biologiste

En 2002, les médias ont fait mention à plusieurs reprises de la rage associée aux chauves-souris suite à l'infiltration de cet étonnant mammifère dans des établissements publics. D'autres animaux sauvages peuvent être porteurs de ce virus tels que les renards, mouffettes et rats laveurs. Par contre, les rares cas de rage humaine diagnostiqués ont un lien avec les chauves-souris (24 cas sur 32 aux États-Unis depuis 1990; un au Québec en 2000). Il est important de mentionner que depuis l'avènement de la vaccination contre la rage, il y a plus de 50 ans, les cas d'infections humaines ont beaucoup diminué.

La prévalence de la rage chez les chauves-souris au Canada et au Québec, s'élève à 7% de sa population.

Le problème avec les chauves souris, c'est que, contrairement aux carnivores, leur morsure laisse peu ou pas de trace du tout. Ainsi, sur les 24 cas relevés depuis 1990 aux États-Unis, seulement deux étaient reliés à une morsure. Le plus souvent, on ne rapporte qu'un contact ou bien on n'a pas eu connaissance d'une morsure.

Tous les cas de contact physique avec une chauve-souris devraient être rapportés à un médecin sans tarder car malheureusement, l'issue est presque toujours fatale si l'on attend l'apparition des symptômes. Si la chauve-souris en cause est disponible pour analyse, il faut la faire évaluer sans tarder par les autorités médicales. Si l'on n'a pu la recueillir, une prophylaxie post-exposition peut être indiquée, même en absence d'évidence de morsure si :

- il y a eu une sensation de pincement lors d'un contact physique avec une chauve-souris
- une chauve-souris a touché la peau en plein vol
- une chauve-souris est retrouvée dans la même pièce qu'une personne endormie, qu'un enfant sans surveillance, qu'une personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou ayant des déficiences sensorielles ou intellectuelles
- une personne écrase une chauve-souris avec son pied nu
- une personne manipule une chauve-souris à mains nues.

Malgré ces risques, du moment que vous prenez soin d'éviter tout contact direct avec les chauves-souris, vous pouvez continuer de contempler le fabuleux « ballet aérien » de ces habiles mammifères lorsqu'ils font la chasse aux insectes !

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et celui de la Direction de santé publique de Montréal via les liens suivants :

<http://www.cchst.ca/reponsessst/diseases/rabies.html>

<http://www.santepub-mtl.qc.ca/Mi/rage/rage.html>



Québec se dote d'un code de gestion des pesticides

par Bernard Rodrigue, B.Sc., Biologiste

Le 3 avril dernier, le Code de gestion des pesticides du Québec entrain en vigueur. Avec cette nouvelle réglementation, le gouvernement vise à encadrer la vente et l'utilisation des pesticides. Le but recherché est de prévenir les risques associés à ces produits sur la santé et l'environnement. Comme les enfants sont particulièrement sensibles aux pesticides, des règles strictes ont été établies afin de limiter leur exposition.

Ainsi, l'utilisation de pesticides dans les centres de la petite enfance (ou autre service de garde à l'enfance) les écoles primaires et secondaires est très restreinte. En effet, lorsqu'une intervention est requise, l'utilisation d'un biopesticide est la première alternative. Si la situation n'est pas rétablie après 7 jours, une deuxième intervention peut être réalisée avec un pesticide contenant de la cyfluthrine, une pyréthrine de synthèse. Dans tous les cas, l'application d'un pesticide doit se faire en dehors des heures d'activité et doit être suivie d'une période de 8 ou 12 heures (selon le produit utilisé) sans qu'il y ait reprise des activités. De plus, un avis écrit doit être envoyé au responsable de l'établissement 24 heures avant l'intervention.

De même, il est interdit d'appliquer les pesticides les plus nocifs sur les gazons des espaces verts publics, parapublics et municipaux, sauf pour les terrains de golf. Cette interdiction s'étendra aux espaces

verts privés et commerciaux à compter d'avril 2006.

Le Code précise aussi des distances à respecter par rapport aux plans d'eau, cours d'eau et prises d'eau lors de l'entreposage, la préparation et l'application de pesticides.

Les règles pour la vente de pesticides sont aussi resserrées. À compter d'avril 2004, il sera interdit de vendre des mélanges fertilisant-herbicides ainsi que des emballages mixtes (ex: herbicides et insecticide). Dès avril 2005, les pesticides devront être présentés dans des étalages inaccessibles au public. Enfin, à partir d'avril 2006, il sera interdit de vendre certains pesticides d'usage domestique.

Maheu&Maheu apprécie que le Ministre ait retenu certaines recommandations (voir *Dépisteur #16*) qu'elle a exprimées lors de la période de consultation. Les activités de l'entreprise ne se trouveront que peu affectées par ces changements réglementaires puisque plusieurs dispositions relatives à la sécurité du public faisaient partie intégrante des instructions de travail de ses techniciens.

Pour plus de détails concernant le code de gestion des pesticides, vous pouvez consulter le site du Ministère de l'environnement via le lien suivant :

<http://www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/index.htm>



Le virus du Nil Occidental : une nouvelle réalité!

par Bernard Rodrigue, B.Sc., Biologiste

Un régal pour certains (chauves-souris), une nuisance pour d'autres (nous les humains), les moustiques ou si vous préférez les maringouins font la manchette : ils peuvent maintenant transmettre la maladie! Mais attention seulement 10 espèces de moustiques sont confirmées porteuses du virus du Nil Occidental (VNO) sur les 74 existantes au Canada. De plus, on estime que moins de 1% des moustiques sont porteurs.

Un bref historique

Ce virus a d'abord été isolé, en 1937, dans la province du Nil Ouest de l'Ouganda. Par la suite, des éclosions du virus ont été observées dans plusieurs pays incluant l'Égypte, Israël, l'Afrique du Sud, et certaines parties d'Asie et d'Europe. La première apparition du virus en Amérique du Nord s'est manifestée à l'intérieur et aux alentours de la ville de New York à la fin de l'été de 1999. Au Canada, le virus a été confirmé pour la première fois auprès des oiseaux en 2001. En 2002, il est maintenant présent dans cinq provinces : Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Manitoba et Saskatchewan. Des cas d'infection humaine furent confirmés en Ontario et au Québec.

C'est par sa piqûre que notre fameux maringouin peut transmettre le virus, l'ayant lui-même ingéré en se nourrissant du sang d'un oiseau de la famille des corvidés (corneille, geai bleu, corbeau, etc.) infecté. Il n'y a pas d'évidence que le virus puisse se transmettre d'un humain à un autre humain ou d'un animal domestique à un humain. Les recherches se poursuivent pour en connaître davantage sur le mode de transmission de ce nouveau virus.

Tout le monde peut être infecté par ce virus mais la majorité d'entre nous ne développeront pas la maladie, tout au plus quelques symptômes bénins. Moins de 1% des personnes infectées vont développer des symptômes sévères tels que forte fièvre, raideur au cou, nausées, difficulté à avaler, vomissements, confusion, etc. Il n'existe aucun traitement ni vaccin à l'heure actuelle.

Quelques trucs afin de diminuer les risques de contracter le VNO :

- éviter de sortir à l'extérieur pendant les périodes de pointe des moustiques, c'est-à-dire tôt le matin ou à la tombée du jour
- porter des vêtements protecteurs idéalement de couleur pâle et tissés serrés
- appliquer un répulsif (à base de DEET par exemple) sur les parties du corps non protégées
- éliminer les sites de pontes (accumulation d'eau stagnante) tels que : gouttières, jouets d'enfants, vieux pneus, bains d'oiseaux, toile de piscine, etc.
- s'assurer d'avoir des moustiquaires en bon état.

Il est possible de diminuer la population de maringouins en traitant les lieux de pontes (eau stagnante) de ceux-ci à l'aide d'un larvicide écologique. Par contre, l'utilisation de ce produit ne donne aucune garantie qu'il n'y aura pas de moustiques sur votre propriété au cours de la saison et que personne ne contractera la maladie.

Pour plus de détails concernant le VNO, vous pouvez consulter le site de Santé Canada et celui du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec via les liens suivants :

http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/wnv-vwn/index_f.html

<http://www.msss.gouv.qc.ca/f/sujets/virusnil/index.htm>

Ligne Info-VNO :

<http://www.rrsss16.gouv.qc.ca/Actualites/vno.htm>



Maheu&Maheu se distingue

par Valérie Gagnon,
technicienne en santé animale

Le 21 mars, lors du Carrefour CAA-Habitation, Maheu&Maheu s'est vue décerner le prestigieux prix de fournisseur de l'année 2002 pour la région de Québec.

Maheu&Maheu a su se distinguer des autres fournisseurs recommandés et a été honorée pour la qualité de son travail en gestion parasitaire et pour son service à la clientèle impeccable. Trois critères d'évaluation furent utilisés afin de déterminer le gagnant :

1. l'état du dossier au service de l'accréditation
2. le niveau de collaboration avec les conseillers en habitation
3. le service à la clientèle et l'appréciation des membres.

Afin d'en savoir plus sur le CAA-Habitation et ses fournisseurs recommandés, vous pouvez visiter leur site Web au :

http://www.caaquebec.com/fr/habitation/d_main.asp



Le Dépisteur est un bulletin d'informations techniques qui est publié trois fois par année par Maheu&Maheu et distribué gratuitement. La loi sur les droits d'auteur interdit strictement toute reproduction d'une partie quelconque de ce bulletin technique par quelque procédé que ce soit sans l'autorisation écrite de Maheu&Maheu. N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires et suggestions :

710, Bouvier, bureau 195
Québec (Québec) G2J 1C2
Téléphone : (418) 623-8000
Télécopieur : (418) 623-5584
Courriel : info@maheu-maheu.com
Visitez notre site Web :
maheu-maheu.com

Maheu&Maheu
Gestion parasitaire • Pest Management

